
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Session ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 2 février 2009, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Borocz, Diane Chaput; et messieurs les conseillers Claude Jutras, Pierre St-Louis, Ghislain Beauregard, formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Grenier, maire, en présence de Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorière et directeur général, qui assure le greffe de la session.

Est absent :

Monsieur le conseiller René Jacques,

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00. Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

2009-02-14

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la session régulière du 5 janvier 2009 ;
3. Procès-verbal de la session extraordinaire du 13 janvier 2009 ;
4. Affaires découlant des procès verbaux des sessions du 5 et du 13 janvier 2009;
5. Rapport des comités ;
6. Correspondance ;
7. Calendrier des séances ordinaires – année 2009 ;

ADMINISTRATION

8. Addendum à l'entente avec le directeur général ;
9. Assurances responsabilités – Mutuelle des municipalités du Québec – Renouvellement ;
10. Assurances collectives – résolution ;
11. Programme triennal d'immobilisation– Adoption ;
12. Services téléphoniques – boîte vocale et interurbain – proposition de Bell ;
13. Regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés – Adhésion ;
14. Prêt des locaux à titre gratuit – Groupe des Scouts de Verchères ;

FINANCES

15. Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement ;

VOIRIE

16. Règlement de modification n° 246-2 du « Règlement relatif aux limites de vitesse sur le territoire de la municipalité » - Adoption ;
17. Ministère des transports – travaux municipaux sur le réseau - permis annuel ;

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18. Bâtiments patrimoniaux – Caractérisation – Suivi;
19. Inventaire et caractérisation des systèmes de traitement des eaux usées – suivi ;

20. Scierie artisanale – 915, Petite Côte d'en –Haut – Décision révisée de la CPTAQ ;
21. Projet de boulangerie – 240, chemin Beauce – Révision, CPTAQ ;
22. Projet de construction résidentiel – lot 406-10 et 406-11 – Demande d'autorisation à la CPTAQ;

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

23. Schéma de couverture de risques – Suivi;

LOISIRS ET CULTURE

24. Réfection de la patinoire - Programme « Diagnostic résidentiel –Mieux consommer » Hydro-Québec;
25. Consultation du CLD sur le développement touristique – 10 février 2009 ;

AUTRE

26. Rue Berthiaume – prolongement du réseau ;
27. Entente de principe – Écocentre ;
28. Période de questions du public ;
29. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2009- 02-15

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2009

Sur une proposition de madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 5 janvier 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE

2009- 02-16

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2009

Sur une proposition de madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session extraordinaire du 13 janvier 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES SESSIONS DU 5 ET DU 13 JANVIER 2009

Le directeur général résume le suivi fait aux sessions du 5 et du 13 janvier 2009.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font état des sujets pour lesquels ils ont mandat.

- Voirie:
Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard résume les travaux d'élagage des corridors de transport d'électricité en cours
- Culture, patrimoine et loisirs :
Madame la conseillère Diane Chaput rappelle la rencontre publique sur le dépôt du rapport des bâtiments patrimoniaux le 10 février, 19 h 30
- Urbanisme :
Rien à signaler de la part de Madame la conseillère Éva Borocz.
- Sécurité publique / matières résiduelles :
Rien à signaler de la part de Monsieur le maire ...
- Environnement :
Rien à signaler de la part de Monsieur le conseiller Claude Jutras.

- Salle municipale :
Monsieur le conseiller Pierre St-Louis examinera l'état du réservoir d'huile et le directeur général demandera une évaluation par le fournisseur de combustible et l'installation d'un bac de retenue des fuites. .
- Transport adapté :
Rien à signaler de la part de Monsieur le conseiller Claude Jutras.
- Communauté métropolitaine de Montréal
Rien à signaler de la part de Monsieur le maire

- **6. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance particulière n'est signalée.

2009-02-17 **7. CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES –ANNÉE 2009 – ADOPTION :**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la loi 82, chapitre 18 des Lois refondues du Québec à l'effet que le conseil établit le calendrier annuel des séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

QUE LE CALENDRIER suivant soit adopté soit les séances ordinaires des lundis, 5 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 3 août, mardi, 8 septembre, lundis 5 octobre, 9 novembre et 7 décembre 2009.

ADOPTÉE

2009-02-18 **8. ADDENDUM À L'ENTENTE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2009-01-10 du conseil réuni en séance extraordinaire le 13 janvier 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

D'AMENDER l'entente liant la municipalité au directeur général tel que déposé au Conseil et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit amendement.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires au poste 02-130-00-210 et 282 ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier

2009-02-19 **9. ASSURANCES RESPONSABILITÉS – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT :**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Mutuelle des Municipalités du Québec datée du 26 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la ristourne de 1 336 \$ lors de renouvellement tel que mentionné dans la lettre de monsieur Gérard Marinovich, président, datée du 24 septembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras et unanimement résolu :

DE RENOUVELLER la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 8 507 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires au poste 02-190-00-420 ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier

2009-02-20

10. ASSURANCES COLLECTIVES – ADHÉSION ;

CONSIDÉRANT que l'assurance collective constitue un élément de la rémunération globale accordée aux employés;

CONSIDÉRANT que le régime Desjardins Sécurité financière répond adéquatement à nos besoins et à la capacité de payer des adhérents tout en cherchant à minimiser les avantages imposables;

CONSIDÉRANT l'offre de service et la présentation aux membres du Conseil de Guy Dubé, Adm, A. de la Firme Chapdelaine et Associés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput et unanimement résolu :

D'ACCORDER au cabinet Chapdelaine et associés inc. le mandat d'agir à titre de conseiller en assurance collective et qu'elle est la seule firme attitrée et autorisée à nous représenter auprès des assureurs relativement à notre régime d'assurance collective;

QUE LA PRISE D'EFFET de ce mandat est à la date de la résolution et révoque toute autre qui aurait pu être donné antérieurement;

QUE CHAPDELAIN & ASSOCIÉS inc. est autorisé à négocier des arrangements financiers intéressants pour notre groupe et à recevoir, contre toute rémunération, les droits et services notamment accordés;

QUE LA DATE EFFECTIVE du début de la couverture de l'assurance collective est le 1^{er} février 2009;

D'ACCORDER le contrat d'assurance collective à Desjardins Sécurité financière inc. dans le cadre du régime parrainé par l'ADMQ et la FQM;

QUE LE RÉGIME est composé des garanties suivantes pour les employés :

Garantie assurance-vie (1 x salaire);
Garantie assurance-vie des personnes à charge (conjoint 10 000\$ - enfants 5 000 \$);
Garantie assurance-vie facultative;
Garantie mort et mutilation accidentelle des employés (1 x salaire);
Garantie d'assurance salaire de longue durée avec prestations imposables avec indexation annuelle de max. 4 %;
Garantie d'assurance-maladie (régime B –avec carte de paiement différé);

QUE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL est mandaté pour signer les documents relatifs à l'assurance collective;

QUE LA PRIME mensuelle totale est partagée à 50 % / 50 % entre l'employeur et les employés.

D'AUTORISER le premier paiement de 417.04 \$, participation des employés prises en compte, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} février 2009.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires au poste 02-130-00-282 ou extrabudgétaires disponibles pour

lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

2009-02-21

9. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION – ADOPTION ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article n° 953.1 du code municipal ;

CONSIDÉRANT le caractère non obligatoire du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

D'ADOPTER le programme tel que déposé soit :

Année : 2010 :

- Agrandissement de la bibliothèque et mise en norme du bâtiment municipal ;
- Équipement de mesures d'urgence ;

► Bibliothèque : 35 000 \$, Mise aux normes : 90 000 \$ Total : 125 000 \$
Financement : 80 % subventionné, Pacte rural : 100 000 \$, municipalité : 25 000 \$

► Équipement de mesures d'urgence (civile): 50 000 \$
Financé entièrement par la municipalité (source de revenus locale)

Année 2011 :

- Traitement des eaux usées (bâtiment municipal) ;
- Patinoire multifonctionnelle ;

► Raccorder le bâtiment municipal à une infrastructure de traitement des eaux usées ;
50 000 \$
Taxes d'accises 45 000 \$
Contribution municipale 5 000 \$

► Patinoire multifonctionnelle: 40 000 \$
Pacte rural: 32 000 \$
Contribution municipale : 8 000 \$

Année 2012

- Aqueduc (raccordement métallique des bornes fontaine) ;
- Ponceau ;

► Aqueduc (raccordement): 40 000 \$
Contribution municipale : 40 000 \$

► Réfection du ponceau, 186, Chemin de la Beauce :4 000 \$
Contribution municipale : 4 000 \$

ADOPTÉE

2009-02-22

12. SERVICES TÉLÉPHONIQUES – BOÎTE VOCALE ET INTERURBAIN – PROPOSITION DE BELL ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de se prévaloir d'un forfaitaire économique d'abonnement aux services téléphoniques de Bell;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'ADHÉRER au forfait suivant :

Un abonnement mensuel de 43.98 \$/ligne ;
300 minutes d'interurbain au montant de 9.95 \$, 0.07 \$/min additionnelle ; pour une durée de 1 an.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires au poste 02-190-00-331 ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier

2009-02-23

13. REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER RECYCLÉS – ADHÉSION :

CONSIDÉRANT l'invitation de la municipalité régionale de comté Lajemmerais à adhérer au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras et unanimement résolu :

D'ADHÉRER au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papiers recyclés offert par la municipalité régionale de comté Lajemmerais.

ADOPTÉE

2009-02-24

14. PRÊT DE LOCAUX À TITRE GROUPE DES SCOUTS DE VERCHÈRES :

CONSIDÉRANT la demande datée du 12 janvier 2009 de monsieur François Pépin, animateur scout responsable pour le 61^e anniversaire de Verchères;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur un prêt de local à titre gratuit pour une levée de fonds qui aura lieu événement de financement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement n° 224 le conseil détermine si le requérant est réputé accrédité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput et unanimement résolu :

DE DÉTERMINER le 61^e Groupe des Scouts de Verchères organisme accrédité et leur accorder le prêt des locaux gratuitement les locaux de la municipalité ce 28 mars 2009.

ADOPTÉE

FINANCES

2009-02-25

15. COMPTES ACQUITTÉS ET FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE- AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes au montant de 107 463,83 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

VOIRIE

2009-02-26

**16. RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 246-2 – RÈGLEMENT N° 246
RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE PERMISE SUR LES VOIES ROUTIÈRES DE
LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE- ADOPTION;**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 1^{er} décembre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis d'adopter le règlement de modification n° 246-2 réduisant les limite de vitesse à 50 km/h sur le rang Lamontagne et le chemin « Petite-Côte-d'en-Haut ».

ADOPTÉE

2009-02-27

**17. ROUTE SOUS RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS –
TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE RÉSEAU – PERMIS ANNUEL**

CONSIDÉRANT la lettre du Ministère des Transports, Direction de l'Est-de-la –Montérégie, signée par monsieur Jules Gilbert, chef de services, datée du 14 janvier 2009;

CONSIDÉRANT que ladite lettre concerne l'attribution à la municipalité la permission de voirie annuelle portant le n°: 8606-09-0604, laquelle vise à autoriser des interventions d'urgence sur les routes du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à respecter toutes les conditions figurant dans la lettre émise par le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer les documents constituant la permission de voirie annuelle du Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le monsieur le conseiller Claude Jutras et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ se porte garante du fait qu'elle pourrait en cour d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour construire ces routes selon les normes du ministère des Transport du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer la permission de voirie annuelle au nom de la municipalité;

DE DÉTERMINER pour la présente, une durée de un an à compter de son adoption.

ADOPTÉE

URBANISME

18. BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – CARACTÉRISATION - SUIVI

Monsieur le maire invite la population à assister en grand nombre à la soirée d'information qui aura lieu mardi, 10 février, 19 h 30.

19. INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – SUIVI;

Aucune information nouvelle depuis la session du 5 janvier 2009 sinon qu'une rencontre prochaine de monsieur le maire avec ses collègues de Verchères et Saint-Antoine-sur-Richelieu.

20. SCIERIE ARTISANALE – 915 PETITE CÔTE D'EN HAUT – DÉCISION DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Monsieur le maire annonce la décision révisée positive de la CPTAQ datée du 26 janvier 2009. Il rapporte l'accueil exprimé par les membres du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités qui pourraient s'inspirer de la réglementation sur les activités artisanales accessoires.

21. PROJET DE BOULANGERIE – 240, CHEMIN BEAUCE – RÉVISION COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Au moment de délibérer, aucune décision n'est connue suite à la révision du 23 janvier 2009.

22. PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE – LOT 406-10 ET 406-11- COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Une audience aura lieu le 10 février, 10 h 00. La municipalité fera éventuellement des représentations auprès de la CPTAQ.

SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION INCENDIE

23. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Une rencontre des membres du conseil avec des experts est en planification au moment de délibérer.

LOISIRS ET CULTURE

24 RÉFECTION DE LA PATINOIRE – PROGRAMME MIEUX CONSOMMER – HYDRO-QUÉBEC

Monsieur le maire résume la promotion d'Hydro-Québec qui vise le maximum d'abonnés à remplir le questionnaire « Mieux consommer » ce qui rapportera à la municipalité 30 \$ par questionnaire support papier rempli et 35 \$ en ligne. Le montant amassé, estimé à 3 000 \$ servira à peindre les bandes de la patinoire et aménager des abris pour les joueurs. Toute la population est invitée à remplir le formulaire.

25. CONSULTATION DU CLD SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, 10 FÉVRIER 2009

Cette consultation ayant lieu en même temps que celle sur le patrimoine bâti, la municipalité a entrepris des démarches auprès du CLD pour qu'elle y participe ultérieurement.

AUTRE

2009-02-28

26. RUE BERTHIAUME PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC- RÉTENTION DES SERVICES D'UN INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT l'engagement de monsieur Michel Beaudoin à verser une première tranche de 10 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Berthiaume, sur une distance estimée à 60 m.

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Roger Longpré, ing., BPR infrastructure, datée du 2 février 2009 au montant de 7 513 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'acceptation par monsieur Beaudoin du choix de l'ingénieur, du mandat et des honoraires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le monsieur le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

DE RETENIR les services de BPR infrastructure, pour la rédaction la conception des plans, du devis, analyse des soumissions, surveillance, obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs au montant de 7 513 \$ plus taxes;

DE DEMANDER à monsieur Beaudoin de déposer une garantie bancaire couvrant la différence entre le coût estimé des travaux par l'ingénieur et le dépôt de 10 000 \$ reçu à la municipalité.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires au poste 02-320-00-400 sur encaissement ci-haut mentionné imputé au poste 01-229-00-444 ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

27. ÉCO CENTRE ENTENTE DE PRINCIPE

Le directeur général résume le projet d'entente entre la MRC et Northex pour l'aménagement et l'ouverture au printemps 2009 d'un site de dépôt des matières résiduelles.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Il est question de transport en commun, de circulation routière sur le rang de Lamontagne (vitesse à 50 km/h et chevaux sur la voie publique pendant le déneigement), l'inventaire et la caractérisation des eaux usées, la pollution en amont de notre territoire.

2009-02-29

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu que la présente session soit close à 21 h 08.

ADOPTÉE

**Jean-Robert Grenier
Maire**

**Alain Beauregard
Secrétaire-trésorier
Directeur général**